

de l'an dernier, il rencontre un de ses anciens confrères, Alfred Proust, quarante-sept ans, devenu agent d'affaires à Paris, à qui il se confie, en ajoutant qu'il offrirait bien une bonne somme pour avoir satisfaction.

À quelque temps de là, Rousseau le présente à un jeune homme, originaire de Valenciennes, nommé Pétion, ancien sous-officier du cabinet de M. Combes, alors qu'il n'avait été que vague attaché, et qui déclara se charger de la affaire.

Un rendez-vous fut pris au buffet de la gare Saint-Louis, où Pétion emmena Rousseau au ministère de la Justice. Là, Ricciardi s'abandonna en larmes, puis revint en disant : « Votez nomination ou non, mais vous avez affaire de quinze jours à un mois. » Sur quoi l'on aborda la question d'argent, et l'on se mit d'accord sur la somme de 500 francs.

Cette somme fut versée le 7 février, dans une taverne, des boulevards, à Ricciardi, contre reçu sur papier en tête du cabinet du ministère de l'Intérieur. Mais le temps passa sans que parût la nomination, et finalement Pétion se décida à porter plainte le 18 août.

Cette affaire est venue lundi devant la deuxième chambre correctionnelle, où étaient pourvus Ricciardi et Rousseau, pour complicité. Le premier ne s'est pas présenté. Quant à Rousseau, il a été avisé assisté au verrouillage de la femme, comme le disait Pétion, et s'est avisé de se présenter à la barre, comme le notait le notaire.

Après plaidoirie de M. le substitut Paction, le Tribunal a remis à mercredi, pour plaidoirie du défendeur, M. Ch. Guinot.

UN INGÉNIEUR PARISIEN SE TUE EN TOMBANT D'UN TRAIN

Paris, 4 juin. — Un ingénieur parisien, M. Louis Palatin est mort lundi matin à l'hôpital d'Etampes, où il avait été transporté dans la nuit; voici dans quelles circonstances.

M. Palatin avait pris, à Paris, à la gare d'Orléans, le train de 9 heures 32 du soir qui va à Angers et à Nantes.

Le train se trouvait vers 11 heures au-delà d'Etampes, au kilomètre 62 non loin de Cuilleray, lorsque M. Palatin tomba sur la voie.

D'autres voyageurs, dont le nommé Lefèvre, et quelques minutes après, M. Palatin, couverts de blessures, furent placés dans le premier wagon 42 de sens inverse, et ramené à Etampes. Il fut ensuite transporté à l'hôpital où il mourut au bout de quelques heures, succombant à une fracture du crâne.

ARRÊSTATION D'UN FINANCIER AMÉRICAIN

De nombreux titres de sociétés minières du Colorado ont été vendus en France. — Londres et Berlin avaient été également exploités.

Paris, 4 juin. — Le directeur d'une société financière, citoyen américain, M. Charles Wood, connu sous le nom de Goldman, a été arrêté par M. Warrain, juge d'instruction, sous l'inculpation d'abus de confiance.

M. Goldman avait profité du conseil d'administration de l'American Exploration Company, dont le siège est rue Saint-Anne, à Paris, et qui a pour but l'exploitation de mines minières.

Le samedi 25 mai, dans ces derniers jours, de nombreux titres des mines du Colorado, après l'écoulement de la vente, furent remis à M. Wood, qui les avait achetés en effet, mais qui ne sont pas exploités.

Les titres en question de personnes qui ont été trompées sur la valeur de ces titres sont nombreux. L'une d'elles, un professeur de l'Université d'Alsace, M. K... a pu, par quatrevingt-dix mille francs, se faire restituer ses titres.

Dans un élan de confiance, M. T..., ancien directeur de la Société, dont le siège d'administration, M. Warrain a été démissionnaire. M. Goldman a des exploites à Londres et Berlin et il avait, dans ces capitales, l'objet de plusieurs de même nature que celles reçues par le parquet de la Seine.

M. Binet, secrétaire de la société, a envoyé une réclamation dans les bureaux de l'American Exploration Company, et a suivi quinze semaines dans les conférences.

Or, le jour d'aujourd'hui, en présence des instances de diverses personnes, il a été décidé que les affaires de la société continueront, existant de laisser M. Goldman en liberté provisoire, sous une caution de trente mille francs. La femme n'a pu trouver cette somme, ainsi qu'elle a été exigée par la société.

M. Yché, expert-comptable, a été chargé d'examiner les livres de la Compagnie.

LE CONGRÈS D'ÉCONOMIE SOCIALE

La séance d'ouverture

Discours de MM. P. Beauregard, Cheysson, H. Joly. — Le patronage devant le syndicalisme et la coopération.

Paris, 4 juin. — La Société internationale d'économie sociale a ouvert hier son XXVI^e congrès annuel, sous la présidence de M. Paul Beauregard, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, député de la Seine.

La séance d'ouverture a eu lieu dans la salle de la Société de géographie. Au bureau : M. M. Beauregard, président; M. Beauch, président de la Société d'économie sociale; Cheysson, de l'Institut; Henri Joly, de l'Institut; Lepelletier, professeur à l'Institut catholique; et MM. Honoré, Gigot, Babeau, Hubert, Valleroux, Lavollée et Isaac Aubertin.

M. Beauch présente à l'assemblée, comme président du congrès, M. Paul Beauregard, qui a prononcé un discours très vif, et plus alerte qu'on ne semble à priori, à se comporter l'austérité de son sujet, parle du rôle économique échu au patronage devant le syndicalisme et la coopération. M. Beauregard tient la coopération pour réservée provisoirement à une élite.

L'histoire anglaise, dit-il, montre que, dans les groupements ouvriers, les plus intelligents, qui ne veulent fatalement les mençures, et que toute coopération a une tendance à se résoudre en affaire capitaliste.

L'orateur examine le contrat de travail, et ne trouve pas que les parties entre lesquelles ce contrat intervient soient quittes une fois l'ouvrage livré et le salaire perçu, qui était dû pour cet ouvrage.

M. Beauregard montre les devoirs moraux qui obligent l'ouvrier au respect de son employeur et celui-ci à une sollicitude réelle — en dehors de la justice stricte — à l'égard de ses ouvriers. Le malheur est qu'en France, pour le moment, le syndicalisme et la coopération ne sont que des mots, et que l'Angleterre prouve surabondamment que ces deux facteurs ne suffisent pas, seuls, à procurer la solution qu'on leur demande.

M. Em. Cheysson parle de la nécessité et de l'évolution du patronage. Son discours était précédemment la thèse de M. Beauregard.

M. Henri Joly rend compte de son récent voyage qu'il fait en Tunisie pour y visiter les pupilles de la Société. Vingt-neuf enfants y sont élevés, et la grande majorité est groupée dans la ferme de Sainte-Marie du Zir, sous la direction d'anciens Frères sécularisés de Saint-François Régis et de deux Pères des Missions africaines. M. Joly donne des détails intéressants sur quelques-uns des plus jeunes nouvellement recueillis.

En dehors de ces vingt-neuf sont les aînés déjà sortis, déjà fixés, déjà pères de famille. Parmi eux est celui dont l'orateur nous racontait le mariage il y a quelques années. Le jeune métayer, devenu propriétaire, se trouve à la tête de deux cent trente hectares dont quatre-vingts sont en parties dénichées par un grand domaine, et déjà marié, lui aussi, va pouvoir, grâce à une combinaison analogue, à installer entre la colonie mère et la propriété de son ami. La Société s'attache à former et à aider une élite, apte à frayer la voie vers une colonisation honnête et courageuse.

La séance est levée à 11 heures et demie.

La deuxième séance

Discours de MM. Vanlaer, de Lille; Ernout, de Roubaix; Perrin, de Paris

Paris, 4 juin. — La séance du matin a été partagée entre trois orateurs : M. Vanlaer, professeur à la Faculté libre de Lille, qui expose le comment de l'organisation du patronage dans les grands centres industriels; M. Ernout, trésorier du syndicat mixte de Roubaix, qui présente un rapport sur les œuvres et les résultats de ce syndicat; enfin, M. A. Perrin, secrétaire général du syndicat central des œuvres fédérales, qui explique les commissions mixtes et leur rôle dans la vie syndicale au point de vue de l'arbitrage et de la conciliation entre patrons et ouvriers en cas de conflit.

La troisième séance

Les patrons et l'apprentissage

La séance de l'après-midi commença par une intéressante communication de M. Rogueant, ancien ouvrier, lauréat de l'Institut, qui parle des patrons et de l'apprentissage.

Après avoir rapidement rappelé les conditions morales et sociales de l'apprentissage d'autrefois, M. Rogueant expose la rarefaction de plus en plus grande du facteur « apprenti » dans l'activité industrielle moderne.

Les causes de cette rarefaction sont :

- 1° La fragmentation des métiers par suite de l'infinie division du travail;
- 2° La prédominance de l'action mécanique sur l'action manuelle intelligente;
- 3° Le recrutement des apprentis entravé par l'application de lois mal appropriées à leur but.

L'orateur, après avoir passé en revue les devoirs moraux de l'industriel à l'égard des jeunes gens qu'il emploie dans ses ateliers, expose les moyens qu'il propose pour remédier à la crise de l'apprentissage. Il démontre les déboires qui attendent l'Etat créateur d'école d'apprentissage pour toutes professions.

Selon M. Rogueant, ce rôle instructeur et éducatif ne peut être réalisé que dans l'union étroite des patrons d'une même industrie, syndiqués à cet effet.

La séance continue par un discours de M. Dédé sur les Patrons et la Mutualité.

UNE AGRESSION SANGLANTE

BOULEVARD D'ARMENTIÈRES

Victime d'un guet-apens, « Marie-Louise » est grièvement blessée de deux coups de couteau à la porte d'une usine

Un repris de justice, bien connu de la police, Henri Godefroy, 23 ans, auquel l'on ne connaît rien de son passé, se trouvant au boulevard d'Armentières, boulevard d'Armentières, un maçon de maçon et sans aucune provocation, l'a frappé de deux coups de couteau qui l'ont blessé grièvement.

Nous avons, en plusieurs circonstances déjà relatées les tristes exploits d'Henri Godefroy et ses habitants du quartier dont fait partie la rue Marguerite, 23, demeurant rue de l'Alme, 5, boulevard d'Armentières, ont été victimes d'un drame sanglant dont il fut le héros dans la soirée du 15 juillet 1905.

Comme il était entré avec des amis pour se battre dans un bal de la rue Bernard, le gardien, M. Arthur Quiry, voulut l'expulser, mais tournant contre lui sa colère, Godefroy lui porta un terrible coup de couteau, puis frappa successivement et avec une grande violence sa victime, M. Jules et Benoît Quiry ainsi que son beau-frère, M. Hector Ménard, accourus tous trois à son secours. Godefroy fut condamné à trois mois de prison; il venait de purger à cette époque une autre peine de quatre mois d'emprisonnement.

La nouvelle victime de cet individu est Victor Dreyfus, 23 ans, demeurant au 24, boulevard d'Armentières, à Roubaix sous le nom de « Marie-Louise ». De retour de Charleroi, vers la mi-février, « Marie-Louise » avait promis de s'amender. Effectivement il se fit embaucher comme manœuvre de maçon et, depuis trois mois, il travaillait régulièrement sur le chantier de M. Goffin, entrepreneur des travaux de grandissement de la usine de Vanoutre, boulevard d'Armentières.

Mardi vers 11 heures et demie du matin, Dreyfus était à son travail, quand se présentèrent à la porte, descendant à lui parler, Henri Godefroy et Paul Impens, cousin d'Edouard Impens qui fut arrêté il y a dix jours rue du Chemin-de-Fer, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Le premier, sans autre préambule se mit à insulter et à frapper Dreyfus, prétendant que ce dernier avait dénoncé à la police Edouard Impens. Le maçon voulut protester contre cette accusation qu'il déclare absolument fautive, mais son adversaire lui laissa à peine le temps de parler. Sortant de sa poche un couteau tout ouvert, il en porta un coup violent à Dreyfus, au niveau du cou, et ce dernier tomba. Le blessé n'ayant rien pour se défendre voulut fuir, mais en se retournant, il fut atteint d'un second coup de couteau qui après avoir traversé les vêtements, pénétra profondément sous l'épaule droite.

L'agresseur, suivi de son complice, prit aussitôt la fuite vers le boulevard de Valenciennes, où ils furent arrêtés par le lieutenant Bésant, pendant que le manœuvre se trouvait sur le sol perdant du sang en abondance. Des compagnons de travail le relèveront et le conduisirent dans la loge du concierge, où il reçut peu après les soins de M. le docteur Debonnets. Le médecin a constaté que la victime portait deux entailles profondes et larges de quatre centimètres sur le cou, et deux autres coupes de couteau sur le bras droit, l'une au niveau de l'épaule et l'autre au niveau du coude. Elle se trouvait dans un état de choc et elle ne pouvait plus se lever.

Ces deux blessures, survenues à un quart, que deux matras ont percé, un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UNE AGRÉSSION SANGLANTE

BOULEVARD D'ARMENTIÈRES

Victime d'un guet-apens, « Marie-Louise » est grièvement blessée de deux coups de couteau à la porte d'une usine

Un repris de justice, bien connu de la police, Henri Godefroy, 23 ans, auquel l'on ne connaît rien de son passé, se trouvant au boulevard d'Armentières, boulevard d'Armentières, un maçon de maçon et sans aucune provocation, l'a frappé de deux coups de couteau qui l'ont blessé grièvement.

Nous avons, en plusieurs circonstances déjà relatées les tristes exploits d'Henri Godefroy et ses habitants du quartier dont fait partie la rue Marguerite, 23, demeurant rue de l'Alme, 5, boulevard d'Armentières, ont été victimes d'un drame sanglant dont il fut le héros dans la soirée du 15 juillet 1905.

Comme il était entré avec des amis pour se battre dans un bal de la rue Bernard, le gardien, M. Arthur Quiry, voulut l'expulser, mais tournant contre lui sa colère, Godefroy lui porta un terrible coup de couteau, puis frappa successivement et avec une grande violence sa victime, M. Jules et Benoît Quiry ainsi que son beau-frère, M. Hector Ménard, accourus tous trois à son secours. Godefroy fut condamné à trois mois de prison; il venait de purger à cette époque une autre peine de quatre mois d'emprisonnement.

La nouvelle victime de cet individu est Victor Dreyfus, 23 ans, demeurant au 24, boulevard d'Armentières, à Roubaix sous le nom de « Marie-Louise ». De retour de Charleroi, vers la mi-février, « Marie-Louise » avait promis de s'amender. Effectivement il se fit embaucher comme manœuvre de maçon et, depuis trois mois, il travaillait régulièrement sur le chantier de M. Goffin, entrepreneur des travaux de grandissement de la usine de Vanoutre, boulevard d'Armentières.

Mardi vers 11 heures et demie du matin, Dreyfus était à son travail, quand se présentèrent à la porte, descendant à lui parler, Henri Godefroy et Paul Impens, cousin d'Edouard Impens qui fut arrêté il y a dix jours rue du Chemin-de-Fer, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Le premier, sans autre préambule se mit à insulter et à frapper Dreyfus, prétendant que ce dernier avait dénoncé à la police Edouard Impens. Le maçon voulut protester contre cette accusation qu'il déclare absolument fautive, mais son adversaire lui laissa à peine le temps de parler. Sortant de sa poche un couteau tout ouvert, il en porta un coup violent à Dreyfus, au niveau du cou, et ce dernier tomba. Le blessé n'ayant rien pour se défendre voulut fuir, mais en se retournant, il fut atteint d'un second coup de couteau qui après avoir traversé les vêtements, pénétra profondément sous l'épaule droite.

L'agresseur, suivi de son complice, prit aussitôt la fuite vers le boulevard de Valenciennes, où ils furent arrêtés par le lieutenant Bésant, pendant que le manœuvre se trouvait sur le sol perdant du sang en abondance. Des compagnons de travail le relèveront et le conduisirent dans la loge du concierge, où il reçut peu après les soins de M. le docteur Debonnets. Le médecin a constaté que la victime portait deux entailles profondes et larges de quatre centimètres sur le cou, et deux autres coupes de couteau sur le bras droit, l'une au niveau de l'épaule et l'autre au niveau du coude. Elle se trouvait dans un état de choc et elle ne pouvait plus se lever.

Ces deux blessures, survenues à un quart, que deux matras ont percé, un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UNE AGRÉSSION SANGLANTE

BOULEVARD D'ARMENTIÈRES

Victime d'un guet-apens, « Marie-Louise » est grièvement blessée de deux coups de couteau à la porte d'une usine

Un repris de justice, bien connu de la police, Henri Godefroy, 23 ans, auquel l'on ne connaît rien de son passé, se trouvant au boulevard d'Armentières, boulevard d'Armentières, un maçon de maçon et sans aucune provocation, l'a frappé de deux coups de couteau qui l'ont blessé grièvement.

Nous avons, en plusieurs circonstances déjà relatées les tristes exploits d'Henri Godefroy et ses habitants du quartier dont fait partie la rue Marguerite, 23, demeurant rue de l'Alme, 5, boulevard d'Armentières, ont été victimes d'un drame sanglant dont il fut le héros dans la soirée du 15 juillet 1905.

Comme il était entré avec des amis pour se battre dans un bal de la rue Bernard, le gardien, M. Arthur Quiry, voulut l'expulser, mais tournant contre lui sa colère, Godefroy lui porta un terrible coup de couteau, puis frappa successivement et avec une grande violence sa victime, M. Jules et Benoît Quiry ainsi que son beau-frère, M. Hector Ménard, accourus tous trois à son secours. Godefroy fut condamné à trois mois de prison; il venait de purger à cette époque une autre peine de quatre mois d'emprisonnement.

La nouvelle victime de cet individu est Victor Dreyfus, 23 ans, demeurant au 24, boulevard d'Armentières, à Roubaix sous le nom de « Marie-Louise ». De retour de Charleroi, vers la mi-février, « Marie-Louise » avait promis de s'amender. Effectivement il se fit embaucher comme manœuvre de maçon et, depuis trois mois, il travaillait régulièrement sur le chantier de M. Goffin, entrepreneur des travaux de grandissement de la usine de Vanoutre, boulevard d'Armentières.

Mardi vers 11 heures et demie du matin, Dreyfus était à son travail, quand se présentèrent à la porte, descendant à lui parler, Henri Godefroy et Paul Impens, cousin d'Edouard Impens qui fut arrêté il y a dix jours rue du Chemin-de-Fer, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'interdiction de séjour. Le premier, sans autre préambule se mit à insulter et à frapper Dreyfus, prétendant que ce dernier avait dénoncé à la police Edouard Impens. Le maçon voulut protester contre cette accusation qu'il déclare absolument fautive, mais son adversaire lui laissa à peine le temps de parler. Sortant de sa poche un couteau tout ouvert, il en porta un coup violent à Dreyfus, au niveau du cou, et ce dernier tomba. Le blessé n'ayant rien pour se défendre voulut fuir, mais en se retournant, il fut atteint d'un second coup de couteau qui après avoir traversé les vêtements, pénétra profondément sous l'épaule droite.

L'agresseur, suivi de son complice, prit aussitôt la fuite vers le boulevard de Valenciennes, où ils furent arrêtés par le lieutenant Bésant, pendant que le manœuvre se trouvait sur le sol perdant du sang en abondance. Des compagnons de travail le relèveront et le conduisirent dans la loge du concierge, où il reçut peu après les soins de M. le docteur Debonnets. Le médecin a constaté que la victime portait deux entailles profondes et larges de quatre centimètres sur le cou, et deux autres coupes de couteau sur le bras droit, l'une au niveau de l'épaule et l'autre au niveau du coude. Elle se trouvait dans un état de choc et elle ne pouvait plus se lever.

Ces deux blessures, survenues à un quart, que deux matras ont percé, un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet, 1, rue des Récollets. Là encore elle parla de l'insupportable situation, puis, ayant passé quelque temps dans cette maison, elle quitta vers dix heures toujours portant ses petits enfants.

C'est vraisemblablement à ce moment qu'elle se dirigea vers le canal, et, à peu de distance du pont de Marquion, elle se précipita à l'eau entraînant dans la mort les deux êtres innocents dont elle ne voulait point se séparer.

Ces deux malheureux, aperçus un cadavre flottant dans le canal, où avait été jeté le corps de la femme Méraux.

Vers 10 heures, après des sondages multiples à l'aide de gaffes et de pincettes on ramena à la surface le corps de la jeune Léon. Depuis lors, elle est toujours restée dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

M. Mano, commissaire de police des corps de la malheureuse mère fut ramené sur la rive fit les premières constatations. Plus tard, M. le docteur Timal, lui appelé à constater le décès.

D'après l'état de la victime, on croit que le corps de la malheureuse mère fut jeté dans le canal, où elle est restée jusqu'à ce qu'elle ait été retirée.

UN DRAME NAVRANT

A CAMBRAI

Une triple noyade dans le canal de St-Quentin

Une mère de famille qui se jette à l'eau avec ses deux enfants

Trois cadavres

Un drame navrant du désespoir vient de se produire à Cambrai.

Il y a un mois environ venait s'installer au n° 1 de la rue des Feuillères dans une chambre, le ménage Méraux, composé du père, de la mère, du petit Paul un garçonnet de 5 ans, de Léon, un bambin de 2 ans et d'un tout jeune bébé de 5 mois, Louise, née le 2 janvier dernier.

Le père, Albert Lefebvre, dit « Migloire » est âgé de 31 ans et travaille en qualité de journalier à la fabrique de produits céramiques Godechaux, Patot et Cie, rue de Paris. La mère, née Louise François est âgée de 29 ans. C'était une ménagère laborieuse, tenant très proprement son intérieur. Le père, au contraire, est un violent qui battait souvent sa malheureuse femme.

Il y a une dizaine de jours, dans la nuit du samedi 25 mai, une nouvelle scène éclata dans le ménage et la femme Méraux regarda de son mari des coups tellement violents sur tout le corps et particulièrement à l'endroit qu'elle devait se rendre à l'hôpital Saint-Julien où elle fut admise pour y être soignée.

Samedi dernier, ter jour, huit jours après son entrée à l'hôpital, Mme Méraux demanda à être sortie, bien qu'elle ne fut guère incomplètement guérie, mais, préoccupée des soins qu'exigeaient ses enfants, elle tint à retourner chez elle.

Lundi soir, vers huit heures, la malheureuse sortit de chez elle ayant sur ses bras le bébé encore au lait et le jeune Léon âgé de deux ans et demi. Elle se rendit chez Mme Lanbat, voisine, rue du Paon, 3, à qui elle fit part de ses misères. Elle fut ensuite une autre visite à Mme veuve Bugnionnet qui tient un estaminet,